

Site de Ghjuncaghju : les élus de l'Oriente toujours opposés

Réunis hier lors d'un conseil communautaire, certains élus du territoire de l'Oriente se sont exprimés en aparté sur la décision du préfet de Haute-Corse d'autoriser l'implantation d'un centre de stockage des déchets à Ghjuncaghju. Assortie de fortes prescriptions environnementales



Le projet est situé sur un des méandres du Tavignanu.

STÉPHANE GAMANT



Le conseil communautaire a eu lieu hier soir à Aleria.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI

On aurait pu penser, qu'après l'annonce de l'autorisation préfectorale d'installer un centre de stockage des déchets sur la commune de Ghjuncaghju, plus précisément sur un des méandres du fleuve Tavignanu, le collectif Tavignanu Vivu allait s'inviter au conseil communautaire de l'Oriente, hier soir. Eh bien non. Pas même un mot du côté des élus durant la séance. Ce n'est qu'après, répondant à nos sollicitations, qu'ils se sont exprimés en aparté.

« Que dire de plus si ce n'est que nous avons voté une délibération en 2019 pour nous opposer à ce projet, indique Jean-Claude Franceschi, le président de l'intercommunalité. D'ailleurs nous avons travaillé afin de trouver une solution alternative et proposé aux communautés des communes voisines qu'elles trient leurs déchets de façon à réduire les volumes en fous. Nous n'avons pas eu de suite. Quant au projet de Ghjuncaghju, nous sommes pieds et poings liés.

C'est une décision de l'État et le Syvadeo, de son côté, a rappelé que le site de stockage prévu était la seule solution au problème des déchets en Corse. »

De son côté, Anthony Alessandrini, le maire d'Antisanti, qui abrite une des plus grosses productions de clémentines de l'île et dont l'irrigation dépend pour beaucoup des eaux du Tavignanu s'est dit inquiet. « Une fois de plus, les carences des uns et des autres contribuent à cette situation,

confie-t-il. L'histoire finira bien par désigner les responsables. »

120 000 tonnes par an

Ailleurs, on semble désabusé. Le maire de Linguizzetta, Séverin Medori, qui s'est plusieurs fois exprimé contre l'implantation d'un centre de stockage, n'a pas voulu s'étaler sur le sujet. « Tout le monde connaît ma position, ce n'est pas la peine de se répéter », avoue-t-il. Même sentiment pour le maire

de Casevechje, Jean-Toussaint Paolacci, qui qualifie la décision de « dangereuse ». Le combat du collectif Tavignanu Vivu contre la société Oriente Environnement qui dure depuis le 28 septembre 2015, date à laquelle le projet a été déposé, vient donc de connaître un nouvel épisode avec l'autorisation du préfet de Haute-Corse qui a signé en début de semaine, un arrêté autorisant l'implantation du centre de stockage. Même si François Ravier, attend du porteur

du projet qu'il obtienne une dérogation qui concerne les espèces protégées, nombreuses dans le secteur. Tout n'est peut-être pas encore perdu pour le collectif qui bénéficie de nombreux soutiens. Rappelons que le centre de stockage prévoit une capacité de stockage annuelle de 120 000 tonnes, découpées en deux parties : 80 000 tonnes pour les déchets ménagers et le reste pour les terres amiantifères.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI